



**Groupe de travail**  
**Point situation COVID 19**  
**3/09/2020**

M. THILLIER anime ce groupe de travail pour la première fois en tant que Directeur Interrégional des Hauts-de-France.

## **Port du masque**

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2020 le port du masque est obligatoire dans toutes les situations et ne dispense pas des autres gestes barrières (respect des distanciations sociales, utilisation de gels hydroalcooliques...).

Les stocks de masque pour l'interrégion sont d'environ 100 000 unités et les commandes sont réalisées pour un approvisionnement régulier.

Deux types de masques sont disponibles :

- les masques chirurgicaux ;
- les masques en tissu lavables.

S'agissant des autres fournitures « Covid » (GHA, SHA, gants, spray désinfectant...), les stocks sont suffisants, vérifiés chaque semaine, et leur approvisionnement est régulier.

## **Personnes vulnérables**

La définition a été revue et seules 4 situations sont désormais admises au lieu de 11 précédemment :

- cancer évolutif sous traitement (hors hormonothérapie) ;
- immunodépression congénitale ou acquise :
  - médicamenteuse : chimiothérapie anticancéreuse, traitement immunosuppresseur, biothérapie et/ou corticothérapie à dose immunosuppressive ;
  - infection à VIH non contrôlée ou avec des CD4 < 200/mm<sup>3</sup> ;
  - consécutive à une greffe d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ;
  - liée à une hémopathie maligne en cours de traitement ;
- Être âgé de 65 ans et plus et avoir un diabète associé à une obésité ou des complications micro ou macrovasculaires ;
- Être dialysé ou présenter une insuffisance rénale chronique sévère.

Le directeur interrégional annonce que les agents relevant des 7 situations qui ne sont plus reprises dans le décret n° 2020-1098 du 29 août 2020 resteront considérés comme

vulnérables tant qu'ils n'auront pas été examinés par leur médecin (traitant et/ou de prévention selon les cas).

Le recensement des personnes vulnérables est en cours et des solutions individualisées seront proposées.

*Pour information, 32 agents sont à ce jour considérés vulnérables dans l'interrégion au titre des 11 critères retenus précédemment (15 en OP/CO-AG et 17 en SU).*

## **Télétravail**

La limite des 3 jours reste la règle mais elle peut être assouplie en cas de vulnérabilité ou pour un(e) agent(e) vivant avec une personne vulnérable, par exemple.

## **Protocole sanitaire**

Il est en cours d'actualisation.

Un nouveau GT sera organisé dès sa diffusion.

## **Garde d'enfant**

Le sujet est en cours d'arbitrage ministériel (*aucune information à ce jour*) et dans l'attente, le DI préconise le statu quo avec proposition de télétravail, si possible.

## **Situations de handicaps**

Aucun agent de l'interrégion n'est malentendant ni en situation de handicap interdisant le port du masque.

## **Tickets restaurant retirés sur les jours comptés en ASA renfort**

Nous avons dénoncé cette décision arbitraire détaillée dans une note diffusée par la correspondante sociale le 13 août dernier.

Un point sera réalisé par les services de la DI et une réponse apportée dès que possible aux représentants du personnel.

**N'hésitez pas à nous adresser vos questions !**

**Faites attention à vous et à vos proches et portez vous bien.**

